

**Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale  
d'Arrimage, Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine,  
qui a eu lieu le mercredi 31 mars 2009,  
au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord**

**Présences :**

Arsenault, Ariane C.	arts visuels, CA AdMare
Arseneau, Valérie	arts de la scène, arts visuels
Aubin, Marie	directrice d'Arrimage
Boudreau, Isabelle	Centre d'études collégiales des Îles, CA d'Arrimage
Bouffard, Line	enseignante, CA d'Arrimage
Bourgeois, Claude	Site d'Autrefois, CA d'Arrimage
Bourque, Claude	métiers d'art
Chevarie, Hélène	La Maison du Héron
Chevrier, Hélène	CLSC des Îles
Cotnoir, Mel	arts visuels, arts de la scène
Cummings, Isabelle	CLD des Îles
Cyr, Yvonne	arts de la scène, CA d'Arrimage
Déraspe Émile	Au Vieux Treuil, CA d'Arrimage
Déziel, Lise	métiers d'art
Déziel, Yvon	retraité
Drouin, Rachèle	métiers d'art
Grenier, Katia	arts visuels
Joannette, Michelle	Musée de la Mer, CA d'Arrimage
Kapsiak, Francis	métiers d'art, Dune et Jaspe rouge
Lapierre, Stéphane	Cyr, Landry, CA
Latérière, Hélène	MCCCCF
Leblond, Patrick	métiers d'art, La poterie du Cap blanc
Leblanc, Gabrielle	SLCVC, CA d'Arrimage
Martin, Martine	animatrice culturelle CSÎ, CA d'Arrimage
Miousse, François	chargé de projet ROMÎM
Naud, Chantal	arts littéraires
Painchaud, Carole	agente de développement, Arrimage
Painchaud, France	métiers d'art, Émerance
Renaud, Sylvie	responsable des services aux membres, Arrimage
Richard, Claude	CRÉ-GÎM
Richard, Jeannine	responsable financière, Arrimage
Richard, Suzanne	agent de communication, Arrimage
Robert, Jean-Hugues	Éditions La Morue verte, CA d'Arrimage
Rohrer, Dorothee	École de cirque des Îles
Turbide, François	métiers d'art, Verrerie La Méduse

## **1. Ouverture de l'assemblée**

À 19 h 15, Michelle Joannette, présidente d'Arrimage, procède à l'ouverture de l'assemblée générale spéciale.

## **2. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée**

### **AGS09-01**

Il est proposé par Isabelle Boudreau  
appuyé par Claude Bourgeois  
et unanimement résolu  
de nommer Hélène Chevrier présidente d'assemblée et Sylvie Renaud secrétaire d'assemblée.

## **3. Constatation de la régularité de l'avis de convocation**

La présidente de l'assemblée vérifie et constate la régularité de l'avis de convocation.

## **4. Vérification des présences et quorum**

Les neuf membres du conseil d'administration étant présents, l'assemblée est déclarée légale par la présidente.

## **5. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **AGS09-02**

Il est proposé par Gabrielle Leblanc  
appuyé par Yvonne Cyr  
et unanimement résolu  
d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

## **6. Lecture de la proposition de modification et adoption des modifications.**

Les modifications proposées aux règlements généraux portent sur :

- la nomination des secteurs artistiques pour se conformer à celle utilisée par le CALQ
- l'avis de convocation à l'assemblée générale spéciale et à l'assemblée générale annuelle.

La disposition actuelle aux règlements généraux se lit comme suit :

**(1) Disposition actuelle aux règlements généraux :**

**2.6 OBJETS**

Les objets pour lesquels la Corporation est constituée sont les suivants (...)

Identifier et analyser les besoins de soutien et de regroupement par secteur d'activités tels que : patrimoine, arts d'interprétation, arts visuels, métiers d'art, livre, muséologie et autres

Participer aux activités de concertation régionale du Conseil de la Culture

**Modification proposée :**

Identifier et analyser les besoins de soutien et de regroupement **par disciplines artistiques ou par secteur d'activités** tels que : **arts du cirque, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, chanson, danse, littérature et conte, métiers d'art, musique, théâtre, patrimoine et muséologie**

Participer aux **actions** de concertation régionale

**(2) Disposition actuelle aux règlements généraux :**

**4.3 AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Un avis de convocation écrit, avec mention du lieu, de la date, de l'heure et du projet d'ordre du jour est envoyé à la dernière adresse connue de tous les membres en règle, au moins quinze (15) jours avant la date de l'assemblée. La présence du membre couvre le défaut d'avis quant à ce membre.

**4.7 AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE**

Toute assemblée générale spéciale doit être convoquée par avis écrit à la dernière adresse connue de tous les membres en règle, au moins (7) jours avant sa tenue. L'avis écrit doit indiquer la date, l'heure, l'endroit de l'assemblée de même que le ou les sujets qui seront traités. La présence du membre couvre le défaut d'avis quant à ce membre.

**Modification proposée :**

**4.3 AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Un avis de convocation écrit, avec mention du lieu, de la date, de l'heure et du projet d'ordre du jour est envoyé à la dernière adresse postale ou électronique connue de tous les membres en règle, au moins quinze (15) jours avant la date de l'assemblée. La présence du membre couvre le défaut d'avis quant à ce membre.

**4.7 AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE**

Toute assemblée générale spéciale doit être convoquée par avis écrit à la dernière adresse postale ou électronique connue de tous les membres en règle, au moins (7) jours avant sa tenue. L'avis écrit doit indiquer la date, l'heure, l'endroit de l'assemblée de même que le ou les sujets qui seront traités. La présence du membre couvre le défaut d'avis quant à ce membre

**AGS09-03**

Il est proposé par Valérie Arseneau  
appuyé par Ariane C. Arsenault  
et unanimement résolu  
d'accepter les modifications proposées aux items 2.6 des règlements généraux.

**AGS09-04**

Il est proposé par France Painchaud  
appuyé par Patrick Leblond  
et unanimement résolu  
d'accepter les modifications proposées aux items 4.3 et 4.7 des règlements généraux.

**7. Levée de la réunion****AGS09-05**

À 19 h 30, Gabrielle Leblanc propose la levée de l'assemblée générale spéciale.

Sylvie Renaud  
Secrétaire de l'assemblée